

ACTIONS

En dialogue avec les autorités compétentes, les partenaires souhaitent entreprendre les actions suivantes:

- Collecte de données sur les détenus condamnés à mort ;
- Visiter les prisons pour déterminer les conditions générales de détention des condamnés à mort ;
- Créer une base de données documentant l'application de la peine de mort dans des cas individuels et les conditions de détention ;
- Recherches sur les effets physiques et mentaux de l'isolement cellulaire et le temps passé dans le couloir de la mort ;
- Recherches sur les approches traditionnelles positives pour éviter la peine de mort ;
- Cours de formation sur les normes internationales sur la peine de mort et un procès équitable et impartial ;
- Faciliter le dialogue inclusif sur la peine de mort entre les groupes cibles ;
- Rédiger des projets de loi pour contenir ou suspendre la peine de mort ;
- Fournir aide juridique aux cas capitales devant les juridictions nationales, régionales ou internationales, et/ou devant les organes et mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ;
- Actions urgentes et campagnes médiatiques sur les cas les plus pertinents.

Ce projet est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Ne Touchez Pas à Caïn, en coopération avec l'Institut Arabe pour les Droits de l'Homme, l'Organisation Arabe pour les Droits de l'Homme et le Somali Women Agenda. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue de la Commission européenne.



www.containingdeathpenalty.org

QUI NOUS SOMMES

Ne Touchez Pas à Caïn

Website: www.nessunotocchicaino.it

Email: info@nessunotocchicaino.it

Téléphone: +39 06 68803848 (Italy, Rome)

Institut Arabe pour les Droits de l'Homme

Website: www.aihr-iadh.org

Email: aihr.iadh@gmail.com

Téléphone: +216 71 483 683 (Tunisia, Tunis)

Organisation Arabe pour les Droits de l'Homme

Website: www.aohr.net

Email: info@aohr.net

Téléphone: +202 24181396 (Egypt, Cairo)

Somali Women Agenda

Website: www.swa.so

Email: info@swa.so

Téléphone: +254-4442778 (Kenya, Nairobi)

PARTENAIRE ASSOCIÉ

Commission Internationale des Juristes

Website: www.icj.org

Email: info@icj.org

Telephone: +41 (0)22 979 38 00 (Sw, Geneva)

**Contenir
la peine de mort
en temps de
"guerre au terreur"
en Egypte, Somalie
et Tunisie**



Ce projet est financé
par l'Union européenne



CONTEXTE

Depuis le tournant du millénaire, le monde est confronté à une menace terroriste mondiale qui porte atteinte à la paix et à la sécurité, au développement durable, aux droits de l'homme et à l'Etat de Droit. Aucun pays ou région est à l'abri de cette situation. Dans cet état d'urgence mondial, des législations antiterroristes nouvelles et révisées ont élargi le nombre des comportements considérés comme des « actes de terrorisme » ce qui a aussi augmenté de façon significative le pourcentage des condamnations à mort pour des crimes terroristes, entraînant une augmentation parallèle à l'utilisation de la peine de mort dans un contexte ordinaire. Tout état d'urgence (à travers une loi d'urgence ou un état d'urgence de fait) devrait être une extension de l'Etat de Droit, et non son abrogation. Certains droits ne sont pas dérogatoires, même en case d'urgence publique ! En s'efforçant de mettre fin à l'impunité et à l'injustice, qui sapent la stabilité politique ou la transition, nous devons veiller à ce que les mesures antiterroristes prises par les Etats respectent l'Etat de Droit et soient conformes à leurs obligations en vertu du droit international et de la Constitution. Bien que les actes terroristes ne soient jamais acceptables, la complexité des causes devrait se refléter dans des réponses complexes et appropriées qui ne mirent pas seulement aux symptômes. Dans ce contexte, le Projet vise à éviter le risque que la peine de mort soit utilisée de manière arbitraire, illégale et discriminatoire : des procès justes et équitables doivent être assurés et la lutte contre le terrorisme conforme aux droits de l'homme.

PHILOSOPHIE

Les partenaires de ce Projet souhaitent forger une forte alliance avec les acteurs nationaux, régionaux et mondiaux dans les pays cibles pour la mise en œuvre intégrale de l'Etat de Droit et les normes internationales en matière de droits de l'homme. L'objectif principal n'est pas l'abolition immédiate de la peine de mort, mais de s'engager dans un dialogue significatif, transparent et inclusif en fin de créer une relation de confiance dans laquelle les options et les réponses au terrorisme et les crimes connexes peuvent être discutés en toute transparence. La sensibilisation et l'amélioration de la connaissance de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le terrorisme, aussi des obligations des Etats à respecter les normes relatives aux droits de l'homme, notamment : Fonctionnaires gouvernementaux, Députés, Magistrats, les établissements correctionnels et leur personnel, leaders traditionnels et religieux, organisations de la société civile, les familles des victimes, les familles des suspects et les détenus eux-mêmes. Grace à des actions concrètes, le Projet vise à sensibiliser et à mettre en œuvre les normes internationales de droits de l'homme et les meilleures pratiques en matière de peine de mort, le recours et la réparation, les procès juste et équitables, et les conditions de détention. Une attention particulière sera accordée aux pratiques traditionnelles vis-à-vis ces problèmes, lorsque souvent ils proposent une approche positive et inclusive au règlement des conflits. Les partenaires de ce Projet estiment que l'expérience dans les pays cibles sera extrêmement précieuse pour d'autres pays.

OBJECTIFS

Le but général est de soutenir les actions et le dialogue visant à maintenir les normes relatives aux droits de l'homme et l'Etat de Droit, aussi au moment de la guerre contre le terrorisme. Cela comprend la collecte des données et le recherche sur l'application de la peine de mort en Egypte, en Somalie et en Tunisie. Ces données seront utilisées dans les rencontres, les réunions de travail et les cours de formation pour des groupes cibles spécifiques, visant à sensibiliser et à mieux connaître les normes internationales et les avenues légales nationales, régionales et internationales, ainsi que l'établissement ou la mise en œuvre d'un moratoire ou d'une réduction de l'application de la peine de mort.

Les objectifs spécifiques sont :

- Surveiller et documenter les cas de peine de mort ;
- Surveiller et documenter les conditions de détention, en particulier dans le couloir de la mort ;
- Documenter les approches traditionnelles et religieuses comme alternative à la peine de mort ;
- Sensibiliser les groupes cibles aux normes internationales sur la peine de mort et améliorer leurs capacités de traiter les cas capitales en procès équitables et impartiaux ;
- Améliorer l'accès public aux informations sur l'utilisation de la peine de mort;
- Soutenir les réformes juridiques pour introduire un moratoire, abolir ou restreindre l'utilisation de la peine de mort.